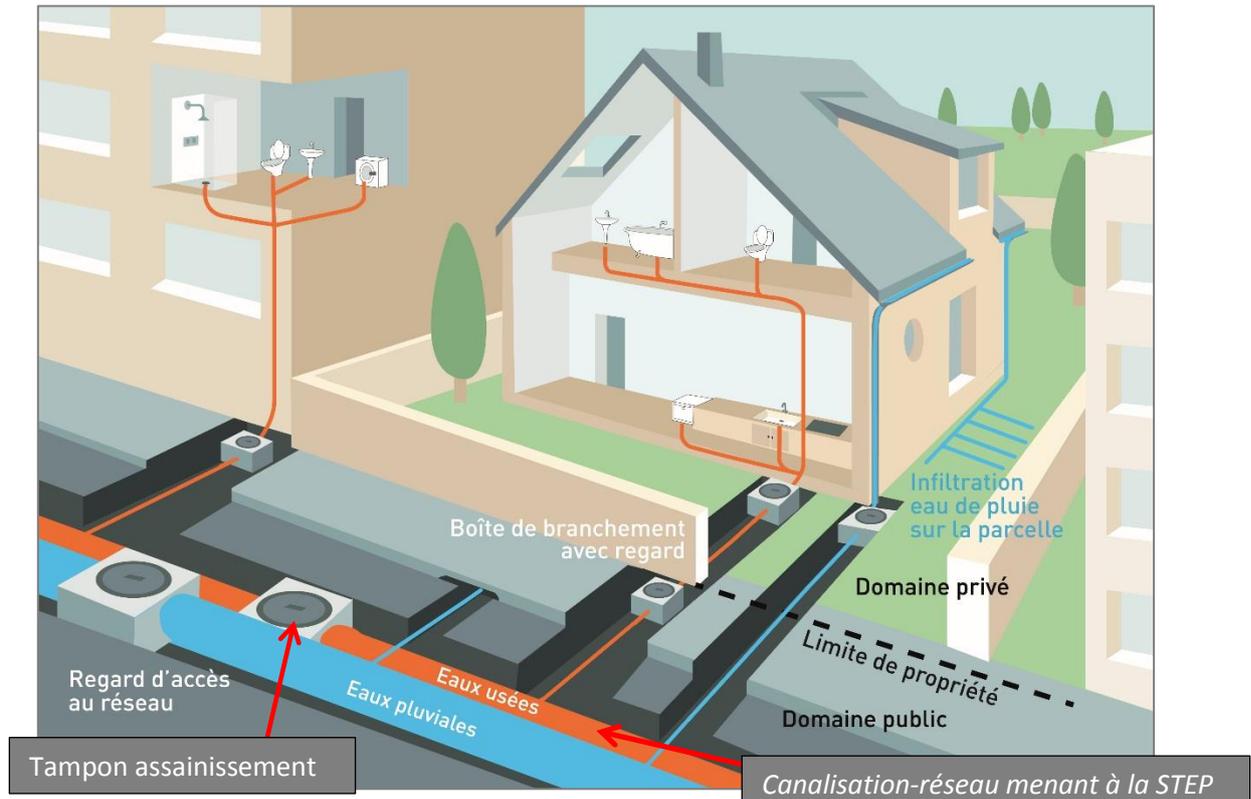


1. Définition

CCRS chargée depuis le 01/01/2018 de : Collecter les eaux usées des usagers, les acheminer et les traiter en station d'épuration.

Réseau séparatif = le réseau ne contient que les eaux usées ≠ Réseau unitaire = contient les eaux usées et pluviales

2. Equipements



3. Gestion journalière

6 contrat de DSP pour l'assainissement collectif : SUEZ ou SAUR selon les communes.

4. Financement : entretien et travaux

Redevance usagers ➡ pas de CLECT requise

- Entretiens - travaux d'urgence : Certains inclus dans le contrat délégataire, sinon budget assainissement CCRS.
- Travaux de réhabilitations : Budget assainissement CCRS.

Un programme prévisionnel de travaux établi selon plusieurs critères :

- * nombre de casses, d'intervention
- * âge équipement
- * type de matériau
- * avis délégataire
- * ...

5. Plans réseaux

Plans des délégataires tenus à jour régulièrement

Pour toute demande d'informations, le service Cycle de l'eau se tient à votre disposition : 03.80.20.89.40